



Direction de la Jeunesse et des Sports  
Sous-direction de l'Action Sportive  
Service des piscines et des baignades

**2024 DJS 94** Gratuité d'utilisation pendant l'été 2024 des bassins éphémères implantés dans les centres sportifs Léo Lagrange (12<sup>e</sup>), Georges Carpentier (13<sup>e</sup>), Elisabeth (14<sup>e</sup>) et Louis Lumière (20<sup>e</sup>), et de la baignade dans l'espace naturel délimité du canal Saint-Martin (10<sup>e</sup>) et du bassin de La Villette (19<sup>e</sup>).

## PROJET DE DÉLIBÉRATION EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Dès que les conditions météo redeviennent favorables, les équipements aquatiques et espaces de baignades offrent des points d'attraction privilégiés pour les Parisiens et les touristes, aussi bien chez les plus jeunes que parmi les adultes. Ainsi, ces équipements sportifs comptent parmi les plus prisés et les plus fréquentés de Paris. Avec les hausses des températures annonçant l'été et surtout l'afflux de visiteurs avant et pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques, cette année n'échappera pas à la règle.

Au sein du parc aquatique actuel, la Ville de Paris compte 5 bassins découvrables dont 4 proposeront une baignade sans toiture : Le Gall (12<sup>e</sup>), Joséphine Baker (13<sup>e</sup>), Keller (15<sup>e</sup>), Hermant (19<sup>e</sup>). La cinquième est la piscine Vallerey (20<sup>e</sup>) qui a été complètement rénovée pour accueillir les délégations sportives à l'occasion des prochains Jeux olympiques et qui sera rendue aux usagers à partir du 12 août. Ces bassins viennent s'ajouter au bassin extérieur de Butte aux Cailles (13<sup>e</sup>).

Dans bon nombre d'équipements, au-delà de ceux cités ci-dessus, les usagers peuvent également profiter des espaces de détente qu'offrent les solariums dans nos établissements balnéaires tels que dans les piscines Jacqueline Auriol (8<sup>e</sup>), Auteuil (16<sup>e</sup>), Montherlant (16<sup>e</sup>), Lafay (17<sup>e</sup>), Pailleron (19<sup>e</sup>). Également pourvue d'un beau solarium, la piscine Dauvin (18<sup>e</sup>), mobilisée pour les Jeux olympiques sera, elle aussi, réouverte aux usagers à partir du 12 août.

Dans le cadre de la préparation de l'été, afin de compléter ce service, les mairies d'arrondissement aidées par la DJS multiplient les dispositifs estivaux populaires, gratuits et familiaux. Cela se traduit par l'installation de bassins éphémères sur les sites sportifs Lagrange (12<sup>e</sup>), Carpentier (13<sup>e</sup>), Elisabeth (14<sup>e</sup>) et Lumière (20<sup>e</sup>). Ces bassins viennent compléter l'offre d'activités sportives et de détente proposée à tous les publics sur les aires de grand jeu mitoyennes à ces bassins.

Depuis 2017, le quai de Loire (19<sup>e</sup>) voit s'installer la Baignade La Villette aux côtés du village *Paris-Plages* de la Ville. La Baignade La Villette sera reconduite cet été pour sa 8<sup>e</sup> édition. De même que le canal Saint-Martin, pour sa portion située entre le 116 et le 126 quai de Jemmapes, sera également ouvert à la baignade surveillée, dans une zone bien délimitée, tous les dimanches de 13h à 17h, en complément des animations Paris-Plages exceptionnellement déplacées sur et autour du jardin Villemin en cet été olympique et paralympique.

Ainsi, ce sont plus de 100 000 visiteurs qui sont attendus sur ces sites tout au long de cet été. A l'instar des années précédentes, ces zones de baignade éphémère viendront compléter un vaste programme d'animations et ateliers ludo-sportifs mêlant les activités aquatiques et terrestres. Cette offre sera proposée du samedi 6 juillet au dimanche 1<sup>er</sup> septembre 2024 (jusqu'au dimanche 8 septembre pour les sites naturels Saint-Martin et La Villette).

Les bassins des centres sportifs Lagrange, Carpentier, Elisabeth et Lumière seront ouverts de 10h00 à 20h00 du lundi au samedi, et de 10h00 à 18h00 les dimanches et jours fériés. La baignade La Villette sera ouverte quant à elle, du 6 juillet au 8 septembre 2024, du lundi au dimanche de 11h à 21h. Enfin, la baignade dans le canal Saint-Martin développera un point de rafraîchissement supplémentaire, chaque dimanche de 13h à 17h, du 7 juillet au 8 septembre.

Je vous demande dès lors de m'autoriser à ouvrir ces bassins au grand public gratuitement, pendant toute la durée du dispositif aux dates ici indiquées.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris